

Certificat de non contre-indication à la pratique du judo

Article L 231-2 et L231-3 du Code du sport

Je soussigné Docteur

Certifie que Mme, Mlle, M.

Né(e) le

Ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du judo en compétition.

Le :

A :

Cachet et signature du médecin :

Pour les pratiquants ayant un passeport judo (dès la catégorie Benjamine) pensez à le faire remplir en même temps.

